

Smic et réduction du temps de travail : des divergences à la convergences

11

MINISTRE DU TRAVAIL

Page

AVIS adopté par le Conseil économique et social au
cours de sa séance du 10 juillet 2002

INTRODUCTION 5

I - **REPERCHER LE CADRE JURIDIQUE** 6

a. L'ÉVALUATION DU CADRE JURIDIQUE 6

1. Le cadre institutionnel des politiques salariales (SMIC) 6

2. Le cadre institutionnel des politiques du TPT 10

3. L'évaluation de l'impact des politiques 10

b. SMIC et l'évaluation des politiques salariales (SMIC) 11

II - **LE CADRE JURIDIQUE** 13

1. Le cadre institutionnel 13

2. Le cadre juridique 13

3. Le cadre de la pratique 13

III - **LES DIVERGENCES DE LA POLITIQUE SALARIALE ET DU TPT** 14

A. LES DIVERGENCES DE LA POLITIQUE SALARIALE 14

1. Le cadre institutionnel de la politique salariale 14

2. Le cadre juridique de la politique salariale 14

3. Le cadre de la pratique de la politique salariale 14

B. LES DIVERGENCES DE LA POLITIQUE DU TPT 14

1. Le cadre institutionnel de la politique du TPT 14

2. Le cadre juridique de la politique du TPT 14

3. Le cadre de la pratique de la politique du TPT 14

IV - **LES DIVERGENCES DE LA POLITIQUE SALARIALE ET DU TPT** 14

A. LES DIVERGENCES DE LA POLITIQUE SALARIALE 14

1. Le cadre institutionnel de la politique salariale 14

2. Le cadre juridique de la politique salariale 14

3. Le cadre de la pratique de la politique salariale 14

B. LES DIVERGENCES DE LA POLITIQUE DU TPT 14

1. Le cadre institutionnel de la politique du TPT 14

2. Le cadre juridique de la politique du TPT 14

3. Le cadre de la pratique de la politique du TPT 14

V - **PROPOSITIONS** 14

A. LE CADRE JURIDIQUE 14

B. LES DIVERGENCES DE LA POLITIQUE SALARIALE ET DU TPT 14

Type de saisine : Saisine gouvernementale

Type de texte : Avis

Traité par : Commission temporaire

Adopté le : 10/07/2002

Mandature : 1999-2004

Rapporteur :

Gautier Jean

[Télécharger le texte](#)

[Télécharger la fiche de communication](#)

PRÉSENTATION

La loi sur les 35 heures du 19 janvier 2000 a instauré des garanties de rémunérations mensuelles pour les salariés au SMIC dont la durée du travail a été réduite. En juin 2002, le Premier ministre a chargé le Conseil économique et social d'"établir un état des lieux", de "diagnostiquer les conséquences économiques et sociales de la multiplicité du SMIC" et de "dresser un inventaire des solutions tendant à rationaliser le référent salarial minimum. Dans la perspective de rendre son unité au SMIC, notre assemblée propose dans cet avis des solutions qui tentent de concilier la nécessaire progression du pouvoir d'achat des salariés les moins rémunérés tout en préservant la situation financière des entreprises.

Descripteur Eurovoc :

salaire minimum, réduction du temps de travail, France

Domaine Eurovoc :

Emploi et travail